

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 février 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer un détail estimatif de 3450 000 F TTC auquel sont joints deux dossiers de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux d'aménagement de voirie du quartier du Barriot à Dardilly : place Général Brosset, avenue de Verdun et chemin de Pierre Blanche.

Ce projet est inscrit au programme d'investissement 2000 au titre de la revitalisation des centres urbains.

La place Général Brosset assure la liaison entre les rues du Paillet et du Barriot.

La disposition actuelle des trottoirs étroits ne permet pas des échanges piétonniers convenables, y compris jusqu'à l'avenue de Verdun et au chemin de Pierre Blanche où sont localisés les commerces de proximité. L'élargissement des trottoirs devrait renforcer la sécurité des piétons.

Sur l'avenue de Verdun et le chemin de Pierre Blanche, la largeur de la chaussée serait réduite et bordée à l'est d'un stationnement longitudinal comprenant une plantation d'alignement. Sur la chaussée, un plateau surélevé d'une hauteur de 0,10 mètre serait créé.

Le projet comporterait :

1° - sur la place Général Brosset :

- la construction complète de trottoirs avec dallages et bordures en pierre sur 670 mètres carrés,
- la reconstruction complète de 1 080 mètres carrés de chaussée,
- la plantation de quatre arbres de hautes tiges.

2° - sur l'avenue de Verdun et sur le chemin de Pierre Blanche :

- la construction de 790 mètres de bordures en béton bouchardées,
- la confection de 730 mètres carrés de trottoirs bitumés,
- la création de 20 places de stationnement entrecoupées de 10 arbres,
- la réfection de revêtement de chaussée.

L'opération estimée à 3 450 000 F TTC comporterait neuf lots :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : fourniture de bordures et de dallage en pierre,
- lot n° 3 : travaux de plantations,
- lot n° 4 : travaux d'assainissement,
- lot n° 5 : travaux de réseau d'eau potable,
- lot n° 6 : fourniture, mise en place de mobilier,
- lot n° 7 : mission de coordination-sécurité,
- lot n° 8 : plan de récolement,
- lot n° 9 : travaux divers et imprévus.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 31 janvier 2000 ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs et détail estimatif de 3 450 000 F TTC ;

Vu les articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

**2° - Décide** que :

a) - les travaux de voirie, la fourniture de dallage et de bordures en pierre seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - les travaux de plantations, d'assainissement et sur le réseau d'eau potable, le mobilier urbain, la mission coordination-sécurité et le plan de récolement seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie, de l'eau, des ressources humaines et des systèmes d'information et télécommunication,

c) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**3° - Autorise** monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

**4° - La dépense** de 3 450 000 F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits de la Communauté urbaine qui seront mis à la disposition de la direction de la voirie par la délégation générale au développement urbain, au titre du budget primitif - exercice 2000 - comptes 231 510, 231 540, 231 530 et 215 220 - opération 0203.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,